



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement des collèges et lycées de
l'académie

Besançon, le 12 septembre 2019

Objet : organisation de visites de sites religieux dans le cadre de l'enseignement laïque
des faits religieux.

Rectorat

Jean-François CHANET

Recteur de l'académie de
Besançon,
Chancelier des universités

Recteur de la région
académique
Bourgogne-Franche-Comté

10, rue de la Convention
25030 Besançon cedex

Téléphone
03 81 65 49 59

Mél
Ce.cabinet
@ac-besancon.fr

L'enseignement des faits religieux est inscrit dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et il a sa place dans les programmes des différentes disciplines au lycée.

Dans l'ouvrage « Enseigner les faits religieux, quels enjeux ? » publié en 2007 (Armand Colin), l'équipe de l'Institut Européen en Sciences des Religions, alors coordonnée par Dominique Borne et Jean-Paul Willaime, donnait du fait religieux la définition suivante : « un fait collectif avec des interactions sociales ; un fait matériel qui laisse des traces : des objets, des œuvres, des bâtiments ; un fait symbolique, porteur de représentations du monde, de soi, des autres ; et enfin un fait expérientiel ».

Dès 2002, Régis Debray rappelait dans le rapport sur « l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque » qu'un fait religieux présente trois caractéristiques : il est observable, neutre et pluraliste. Il renvoie ainsi aux religions comprises comme des activités humaines qui s'inscrivent dans un espace, une organisation, une histoire, une civilisation. L'enseignement des faits religieux est laïque. Il décrit et analyse les faits religieux comme éléments de compréhension de notre patrimoine culturel et du monde contemporain ; il présente la diversité des représentations et des visions du monde et s'appuie entre autres sur les grands textes religieux, les œuvres d'art, le patrimoine.

Cette découverte des faits religieux peut légitimement s'appuyer sur une visite de sites religieux. Celle-ci doit bien sûr être préparée, explicitée aux élèves et à leurs familles afin d'éviter d'éventuels refus ou contestations.

Accompagner les enseignants, les équipes éducatives dans l'enseignement laïque des faits religieux constitue l'un des objectifs de l'équipe académique « Valeurs de la République ». Le plan académique de formation propose d'ailleurs chaque année des formations sur cet enseignement.

Pour la rentrée 2019, en collaboration avec les représentants des cultes catholique, juif, musulman et protestant, il est proposé aux équipes pédagogiques et éducatives des établissements qui le souhaiteront, des visites commentées de sites religieux (l'église, le temple, la synagogue et la mosquée) soit à Besançon, soit dans le Nord Franche-Comté (Belfort et Montbéliard).

Ces visites seront organisées sur la base d'une journée (9h00 – 17h00) incluant la visite de quatre sites religieux en étant accompagné, dans chacun des sites, par les représentants des quatre cultes mentionnés ci-dessus ; ces journées s'achèveront par un temps d'échange entre les élèves, leurs professeurs et les représentants des cultes. Outre la découverte patrimoniale et culturelle, cette présence favorisera une approche croisée des différentes religions.



2/2

Différentes périodes ont été identifiées dans les deux zones géographiques pour organiser ces visites : à Besançon, elles pourront avoir lieu durant la semaine du 16 au 20 mars 2020 ; dans le Nord Franche-Comté, 3 journées sont balisées : le 21 novembre, le 20 février et le 2 juin.

Pour faciliter l'organisation de ces visites, les établissements intéressés sont invités à s'inscrire par courriel (objet : visite des sites religieux) auprès du représentant des cultes coordonnant les visites sur la zone géographique concernée :

- Pour Besançon : monsieur Marc DAHAN : marc.dahan@outlook.com
- Pour le Nord Franche-Comté : le secrétariat de l'évêché : secretariateveche@diocesebm.fr

Une copie du courriel sera adressé à l'équipe académique « Valeurs de la République » (ea.laicite@ac-besancon.fr).

Il importe que les inscriptions parviennent aux adresses ci-dessus avant les vacances d'automne pour la première journée organisée dans le Nord Franche-Comté et avant 11 janvier 2020 pour les deux autres sessions du Nord Franche-Comté et pour Besançon. Gilles BULABOIS, coordonnateur de l'équipe académique « Valeurs de la République » est à votre écoute pour d'éventuelles questions sur l'organisation de ces visites.

J'attache une particulière importance au succès de ces visites, dont la portée culturelle et sociale n'échappera à personne. C'est pourquoi je vous remercie de transmettre cette information aux équipes pédagogiques et éducatives de votre établissement.

Le Recteur de région académique,
Recteur de l'académie de Besançon
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET

Copie aux DSDEN et aux représentants des cultes.
